

**RAPPORT DE LA MAIRESSE
AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR
L'ANNÉE 2023**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent des revenus totaux de 10 329 573 \$. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 9 524 197 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (activités d'investissement, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 357 714 \$.

À la même date, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 834 654 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2023.

L'endettement total net à long terme de l'administration municipale s'établissait au 31 décembre 2023 à 14 895 965 \$ comparativement à 8 989 877 \$ en 2022.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Ces états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs externes Langevin Grondin CPA inc., en date du 28 mai 2024. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Maniwaki.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Maniwaki et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

CONCLUSION

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville se porte bien, grâce à des normes de gestion rigoureuse et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assuré que votre conseil municipal continuera à planifier efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Merci de votre confiance.

La mairesse,

Francine Fortin